

Les projets de loi

En matière de santé et de services sociaux, l'automne 2023 aura été marqué par l'étude détaillée du **projet de loi n° 15**, [Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace](#). Ce projet de loi a fait couler beaucoup d'encre depuis sa présentation à l'Assemblée nationale, le 29 mars 2023. Plus de 40 séances d'étude détaillée ont eu lieu à la Commission des services sociaux. Une dernière séance a eu lieu en [commission plénière](#) puisque le gouvernement a eu recours à la [procédure législative d'exception](#), fréquemment appelée « [bâillon](#) », pour [mettre un terme à l'étude détaillée](#) et adopter le projet de loi. Cette procédure réduit le temps consacré aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi. L'étude détaillée peut ainsi durer un maximum de cinq heures en commission plénière, alors que la prise en considération du rapport de la commission dure au plus une heure¹. Le projet de loi n° 15 a finalement été adopté lors de la séance extraordinaire du 8 décembre, cette étape ayant été franchie le lendemain avec un vote à la majorité.

Dans sa première version présentée à l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 15 comptait 1180 articles et modifiait 37 lois. Il va sans dire qu'il apporte de nombreuses modifications au système de santé québécois et à son fonctionnement. Il donne d'ailleurs suite au [Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé](#) présenté par le ministre Christian Dubé en mars 2022.

La principale nouveauté du projet de loi demeure la création de Santé Québec. Cette nouvelle société d'État sera responsable des opérations du système de santé québécois. Elle deviendra l'employeur unique du réseau de la santé et sera responsable de l'attraction et de la rétention de la main-d'œuvre. Le ministère de la Santé et des Services sociaux conservera quant à lui la responsabilité d'établir les orientations générales du réseau ainsi que les résultats à atteindre et leur évaluation. La création d'une société d'État comme Santé Québec avait été évoquée par la sous-ministre de la Santé et des Services sociaux en juin 2022 dans le rapport [Une gouvernance renouvelée du réseau de la santé et des services sociaux](#). Elle recommandait de recentrer le rôle du Ministère sur les orientations et de créer une « instance formelle de coordination et de supervision » (recommandations 5 et 6).

Parmi les autres changements que met en œuvre la Loi, certains concernent plus directement les patientes et les patients. Il est prévu qu'ils pourront dorénavant être traités partout dans le réseau de la santé et qu'ils pourront aller gratuitement dans un établissement privé si les délais pour avoir accès à une chirurgie sont déraisonnables. La loi fait aussi en sorte que les personnes en attente d'une chirurgie ou d'une consultation pourront connaître leur rang sur les listes d'attente.

Échos médiatiques

- Fanny Lévesque, « [Quelle suite pour la réforme Dubé?](#) », *La Presse*, 17 décembre 2023.
- Jérôme Labbé, « [Santé Québec : la transition s'amorce](#) », *Radio-Canada*, 11 janvier 2024.

¹ Règlement de l'Assemblée nationale, art. 257.1.

Le ministre responsable des Services sociaux a pour sa part présenté à l'Assemblée nationale le 26 octobre 2023 le **projet de loi n° 37**, [Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants](#). Les consultations particulières sur ce projet de loi devraient commencer à la Commission de la santé et des services sociaux le 6 février 2024. Comme son titre l'indique, le projet de loi vise à créer un poste de commissaire au bien-être et aux droits des enfants. La personne qui occuperait cette fonction serait nommée par l'Assemblée nationale avec l'approbation des deux tiers de ses membres². Dans le cadre de ses fonctions, le commissaire aurait entre autres à analyser les effets des politiques gouvernementales sur le bien-être des enfants, à informer le public sur le sujet et à soutenir les enfants dans l'exercice de leurs droits en les dirigeant vers les ressources appropriées. Le projet de loi prévoit également la nomination d'un commissaire associé qui veillera au bien-être et aux droits des enfants autochtones. Le commissaire associé aurait pour mandat de conseiller le commissaire afin que chaque avis et chaque recommandation tienne compte des facteurs historiques, sociaux et culturels propres aux Autochtones³.

La création d'un poste de commissaire au bien-être et aux droits des enfants était l'une des recommandations phares du [rapport](#) de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent), publié en 2021⁴.

Échos médiatiques

- Hugo Pilon-Larose, « [Québec crée un poste de commissaire au bien-être et aux droits des enfants](#) », *La Presse*, 26 octobre 2023.

Les autres mandats

Le 17 octobre dernier, l'Assemblée nationale a adopté une motion unanime afin de souligner la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe. Par cette même motion, l'Assemblée s'est engagée « par l'entremise d'une commission parlementaire, à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus⁵ ». Conséquemment, la Commission de la santé et des services sociaux a adopté le 7 décembre 2023 un mandat d'initiative pour étudier cette question. Les consultations s'ouvrent le 30 janvier 2024.

Le député de Pontiac avait d'ailleurs présenté un projet de loi à ce sujet le 26 avril 2023. Le projet de loi n° 194, [Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès](#), est à l'étape de l'étude détaillée, bien qu'aucune séance de commission parlementaire n'ait été convoquée.

À la demande d'une ou d'un membre de l'opposition, une commission sectorielle peut être convoquée afin d'interroger un ministre sur une question de sa compétence. Ces interpellations donnent lieu à un débat de deux heures. Ainsi, le 20 octobre 2023, des préoccupations relatives à la protection de la jeunesse au Québec ont fait l'objet d'[une interpellation du ministre responsable des Services sociaux](#) à la Commission de la santé et des services sociaux.

² Projet de loi n° 37, art. 1.

³ *Ibid.*, art. 15.

⁴ Rappelons que la création en mai 2019 de cette commission d'enquête par décret du gouvernement s'inscrivait dans le contexte de la mort d'une fillette de 7 ans à Granby en avril 2019, qui avait fortement ébranlé la population et soulevé des inquiétudes sur le système de protection de la jeunesse.

⁵ [Journal des débats](#), 1^{re} session, 43^e législature, 17 octobre 2023, vol. 47, n° 68.

Échos médiatiques

- Érik Chouinard, « [Une commission parlementaire pour faciliter le don d'organes](#) », *Radio-Canada*, 17 octobre 2023.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Outre la motion du 17 octobre dernier proposée par le député de Pontiac [afin de souligner la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe](#), mentionnée dans la section précédente, d'autres motions relatives aux enjeux de santé et de services sociaux ont été présentées à l'Assemblée nationale à l'automne 2023.

[Le 3 octobre 2023](#), le député de Marquette proposait une motion afin de demander au gouvernement de mettre en place [une politique de lutte contre l'obésité](#).

Lors des travaux du 4 octobre 2023, la députée de Westmount–Saint-Louis présentait une motion touchant à la fois la sécurité publique et la santé et les services sociaux, dans le contexte de la mort de la sergente Maureen Breau, de la Sûreté de Québec, survenue le 27 mars précédent. Cette motion, [soumise au vote le lendemain](#), proposait « que l'Assemblée demande au gouvernement de tenir [une commission parlementaire sur l'encadrement des interventions policières menées auprès de personnes dont l'état mental est perturbé](#) ». Son texte rappelle notamment le dépôt, par le député de Maskinongé, en mai 2023, d'[une pétition formulant une demande similaire](#), signée par 24 000 personnes (pétition à laquelle le gouvernement a répondu [le 17 octobre](#)).

Échos médiatiques

- Sébastien St-Onge, « [Maureen Breau : le gouvernement rejette une motion réclamant une commission parlementaire](#) », *Radio-Canada*, 5 octobre 2023.

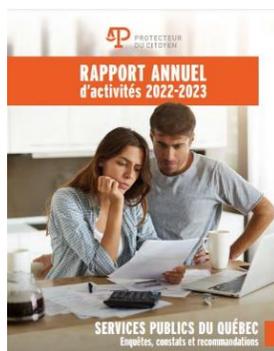
Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux. Dans le tableau suivant, voici quelques-unes des pétitions relatives aux enjeux de santé et de services sociaux présentées l'automne dernier.

Pétition	Date de présentation	Réponse du gouvernement
Consultations supplémentaires et modifications au projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace	5 décembre 2023	Pas déposée à ce jour

Pétition	Date de présentation	Réponse du gouvernement
Soutien offert aux parents d'enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels	18 octobre 2023	30 novembre 2023
Remboursement du Sémaglutide et du Tirzépate pour la gestion du poids	3 octobre 2023	1^{er} novembre 2023
Bonification du programme de soutien aux familles afin d'améliorer l'accès aux services de répit	14 septembre 2023	19 octobre 2023
Reconnaissance de la profession de consultante en lactation IBCLC	12 septembre 2023	19 octobre 2023

Rapports et interventions de personnes désignées par l'Assemblée



Le **Protecteur du citoyen** a déposé son 53^e [Rapport annuel d'activités](#) à l'Assemblée nationale en septembre 2023. En tant qu'*ombudsman* du Québec, le Protecteur du citoyen s'emploie à faire corriger des erreurs ou des injustices commises par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes. Il veille aussi au respect des droits des citoyennes et des citoyens par les établissements et les autres instances du réseau de la santé et des services sociaux⁶.

En 2022-2023, le Protecteur du citoyen a traité 2233 motifs de plaintes et de signalements concernant le réseau de la santé et des services sociaux. 43,2 % des motifs traités se sont avérés fondés. Les trois principaux motifs de plaintes et signalements fondés sont les lacunes dans la qualité des services (24,7 %), l'atteinte aux droits (15,9 %) et, enfin, les lacunes de compétence ou le comportement inadéquat du personnel (14,4 %). Un chapitre du rapport analyse ces données et présente plusieurs cas vécus.

Tout en soulignant que les services sont « portés à bout de bras par les équipes sur le terrain » et en louant le dévouement du personnel, le Protecteur fait état de lacunes majeures et d'atteinte aux droits dans des établissements du réseau public. Ainsi, il note que le manque de personnel est souvent évoqué par les CISSS et les CIUSSS pour expliquer des coupes dans les services. Les personnes vulnérables en CHSLD en font régulièrement les frais, alors qu'à domicile, des personnes âgées ou handicapées subissent des réductions d'heures de service, faute d'intervenants disponibles. Souvent eux-mêmes âgés, ce sont les proches aidants qui sont alors plus sollicités. Le Protecteur signale de plus que, selon les données du Ministère, plus de 4000 personnes sont en attente d'une place dans un CHSLD, et il s'inquiète d'une nouvelle forme d'« itinérance » chez des personnes en perte d'autonomie avancée.

⁶ Dans le cas de ces plaintes, le Protecteur du citoyen agit comme un recours de deuxième niveau, après le commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement visé.

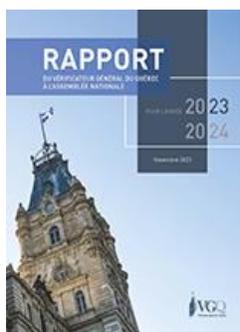
Le Protecteur est également préoccupé par la perte d'expertise qui peut s'ajouter à la pénurie et à la mobilité du personnel, notamment à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), ce qui a pu affecter la qualité des services aux enfants et aux familles.

Par ailleurs, le rapport signale des manquements de la part d'intervenants des milieux de soins sur le plan de la communication avec les personnes proches aidantes. Des carences qui peuvent avoir une incidence sur la qualité des soins et des services offerts, par exemple au cours des périodes d'hospitalisation ou lors du déroulement des soins palliatifs.

Enfin, parmi les autres éléments développés dans ce rapport, notons les plaintes concernant les factures de frais de chambres d'hôpital, qui reviennent année après année, et le suivi de deux rapports spéciaux du Protecteur du citoyen : le suivi du [rapport spécial d'octobre 2021](#) sur l'accès des personnes âgées à l'hébergement public et le suivi du rapport spécial [La COVID-19 dans les CHSLD durant la première vague de la pandémie](#), de novembre 2021.

Échos médiatiques

- Jérôme Labbé, « [Le manque de main-d'œuvre plombe les services publics, selon le Protecteur du citoyen](#) », *Radio-Canada*, 21 septembre 2023.
- Caroline Plante / La Presse canadienne, « [L'attente pour une place en CHSLD s'allonge, déplore le Protecteur du citoyen](#) », *Le Soleil*, 21 septembre 2023.
- Patrice Bergeron / La Presse canadienne, « [Dubé veut des chambres privées gratuites dans tous les hôpitaux](#) », *L'actualité*, 26 septembre 2023.



Pour sa part, dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2023, le **Vérificateur général du Québec** a procédé à un audit de performance sur la protection des renseignements personnels numériques des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Cet audit visait à déterminer si le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que deux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) sélectionnés⁷, appliquent des mesures efficaces pour protéger les renseignements personnels numériques qu'ils détiennent sur les usagers du réseau. Dans le troisième chapitre du rapport, le Vérificateur général fait quatre constats à ce sujet et formule des recommandations au Ministère et aux deux entités auditées.

Les quatre constats sont les suivants :

- Le Ministère et les établissements audités ne contrôlent pas suffisamment les accès à des renseignements personnels numériques d'usagers;
- Des mesures de cybersécurité, reconnues comme nécessaires en matière de protection des renseignements personnels numériques, sont à améliorer;

⁷ Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

- Le Ministère et les établissements audités manquent de rigueur dans la gestion des risques et des incidents en lien avec la confidentialité des renseignements personnels numériques;
- La sensibilisation et la formation ainsi que l'encadrement sont insuffisants, ce qui accroît les risques liés à la protection des renseignements personnels numériques⁸.

Le Vérificateur souligne que certaines des déficiences et lacunes soulevées dans les deux premiers constats sont similaires à celles relevées dans d'autres entités et signalées dans des rapports antérieurs⁹.

Échos médiatiques

- Nicolas Lachance, « [Les renseignements personnels toujours à risque dans le réseau de la santé](#) », *Le Journal de Québec*, 24 novembre 2023, p. 11.

Enfin, signalons des interventions du **Commissaire au lobbyisme** (ou Lobbyisme Québec), la personne désignée par l'Assemblée nationale dans le but d'assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme, au cours de l'automne 2023.

Ainsi, [le Commissaire a diffusé un avis au sujet d'une lettre ouverte publiée le 24 octobre par six anciens premiers ministres du Québec](#), dans laquelle ils faisaient part de leurs préoccupations quant au projet de loi n° 15.

Lobbyisme Québec a d'autre part envoyé des membres de sa Direction de la surveillance et du contrôle au Forum de l'industrie de la santé de Québec, qui s'est tenu en novembre, afin de « [rappeler] aux plus grands joueurs de l'industrie et aux acteurs de notre réseau de la santé, que la transparence est exigée au Québec ». À ce propos, sur son site Web, le Commissaire signale qu'il y a « plus d'un millier de mandats actifs en matière de santé au [registre des lobbyistes](#) ».

Échos médiatiques

- Patrick Bellerose, « [Les six ex-PM invités à plus de transparence par le commissaire au lobbyisme](#) », *Le Journal de Québec*, 27 octobre 2023.

⁸ Vérificateur général du Québec, « [Protection des renseignements personnels numériques des usagers du réseau de la santé et des services sociaux](#) », Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024, chapitre 3, novembre 2023.

⁹ [Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024](#), p. 86 et 91.

AVANCEMENT DES PROJETS DE LOI À LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés dans l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement de tous les projets ayant été envoyés à la Commission de la santé et des services sociaux depuis le début de la 43^e législature.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
Projet de loi n°10, <u>Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux</u>							
Projet de loi n° 15, <u>Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace</u>							
Projet de loi n° 37, <u>Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants</u>							
Projet de loi n° 194, <u>Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès</u>							

Légende :  Étape réalisée

 En cours